

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15
--

Nombre de Conseillers en exercice : 14

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (13)
DETR vitraux église

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

30 mars 2023

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

20 mars 2023

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

vi



[Signature]

COMMUNE DE TRESSIN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absente excusée :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Madame Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Restauration des vitraux de l'église - Demande Subvention DETR

Monsieur le Maire informe les membres présents de la situation suivante : Le temps et les divers événements climatiques ont détérioré les vitraux de l'Eglise Saint Pierre. Des morceaux sont délabrés voire manquants. Une restauration est par conséquent devenue nécessaire sur l'intégralité des vitraux.

Il fait part de l'estimation dont le montant des travaux s'élève à la somme 71 919.00 € HT.

Afin de financer une partie de ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR (Dotation d'Equipement Des Territoires Ruraux) auprès des services de l'Etat et de fixer le plan de financement de la manière suivante :

Montant total de l'opération	71 919,00 € HT
Subvention ADVB 2023 (30%) soit	21 575,30 € HT
Subvention MEL (20%) soit	14 384,20 € HT
Subvention DETR (30%) soit	21 575,30 € HT
Autofinancement commune (20%) soit	14 384,20 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de demander une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 30% pour la rénovation des vitraux de l'Eglise.
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention